

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :  N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :  /  /

 Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

## ÉVALUATION

**CLASSE :** Première

**VOIE :** ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT :** Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE :** deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE :** ☐ Oui ☒ Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ :** ☐ Oui ☒ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages :** 4

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Évolution des prix des services de téléphonie mobile en France (base 100 en janvier 2010)



Les bandes de fréquences, nécessaires pour fournir un service mobile, sont détenues par l'État, qui les attribue via des licences d'exploitation. Les licences ont initialement été partagées entre trois opérateurs (Orange, SFR et Bouygues), jusqu'à l'attribution d'une quatrième licence à Free en 2012.

Source : Arcep. Données citées par Arthur Dozias, Direction Générale du Trésor, « La concurrence dans le marché français de communications électroniques », Trésor-Eco n°321, janvier 2023.

### Questions :

1. Donnez au moins une source de pouvoir de marché. (3 points)
2. À l'aide du document, mesurez l'évolution des prix des services de téléphonie mobile entre 2010 et 2021. (3 points)
3. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez comment une augmentation de la concurrence sur un marché augmente le surplus du consommateur. (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :  N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :

 Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le contrôle social peut prendre plusieurs formes.

### Document 1

L'expulsion du groupe, le rejet, la mise à l'écart sont les sanctions sociales les plus fortes : de façon plus ou moins concertée, on « fera le vide » autour de quelqu'un qui a eu une conduite qu'on juge répréhensible et on fera parfois aussi subir le même traitement à sa famille. Mais, il est d'autres façons moins radicales d'exprimer le blâme ou la réprobation : rappel plus ou moins explicite à l'ordre, moue, silence ou regard réprobateur, retrait de la confiance ou de l'amitié etc. Le potinage ou le commérage est une sanction puissante et redoutée... il s'appuie sur la crainte du qu'en-dira-t-on... Enfin, si le ridicule ne tue pas, il blesse souvent et sert de correctif ; qu'il s'agisse de la moquerie, du rire ou du sourire, ce sont des sanctions qui peuvent être à l'occasion plus efficaces que bien d'autres, notamment devant l'excentricité qui dépasse les bornes établies.

Nous avons considéré jusqu'ici que l'aspect négatif des sanctions, c'est-à-dire les sanctions répressives, punitives, correctrices. Mais la sanction peut être également positive, elle peut servir à encourager, récompenser... Qu'elles soient positives ou négatives, les sanctions ont toutes une même fonction : assurer une suffisante conformité aux normes d'orientation de l'action pour sauvegarder entre les membres d'une collectivité le dénominateur commun nécessaire à la cohésion et au fonctionnement de cette collectivité.

Source : Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, 1970.

Document 2 : Nombre de personnes condamnées en 2021 selon la peine principale

|                                               | ayant eu une<br>condamnation<br>dans l'année | ayant eu<br>plusieurs<br>condamnations<br>dans l'année | <b>Total</b>   |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|
| Réclusion<br>criminelle <sup>1</sup>          | 1 051                                        | 291                                                    | <b>1 342</b>   |
| Emprisonnement<br>ferme                       | 44 657                                       | 26 589                                                 | <b>71 246</b>  |
| Emprisonnement<br>sursis partiel <sup>2</sup> | 22 424                                       | 5 722                                                  | <b>28 146</b>  |
| Emprisonnement<br>sursis total                | 109 739                                      | 18 494                                                 | <b>128 233</b> |
| DDSE <sup>3</sup>                             | 789                                          | 4                                                      | <b>793</b>     |
| Amende                                        | 145 005                                      | 10 781                                                 | <b>155 786</b> |
| Mesure de<br>substitution                     | 58 054                                       | 2 219                                                  | <b>60 273</b>  |
| Mesure et sanction<br>éducative               | 13 026                                       | 2 191                                                  | <b>15 217</b>  |
| Dispense de peine                             | 2 297                                        | 70                                                     | <b>2 367</b>   |
| <b>Total</b>                                  | <b>397 042</b>                               | <b>66 361</b>                                          | <b>463 403</b> |

1 : réclusion criminelle : peine privative de liberté encourue en matière criminelle, qui peut être limitée dans le temps (selon une échelle des peines allant de 10 ans à 30 ans au plus) ou à perpétuité.

2 : emprisonnement avec sursis partiel (ou en partie ferme) : lorsque le tribunal qui a prononcé une peine d'emprisonnement ordonne que son exécution soit en partie suspendue.

3 : DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique

Champ : France métropolitaine et DOM, affaires pénales.

Source : ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques, 2022.